

Le 4 décembre 2017

MISE EN APPLICATION

AUDIENCES

Pour la semaine du 4 au 8 décembre

- **Financière Banque Nationale inc. :**
[Audience de règlement](#)

AVIS

- **Kevin Frederick Price :**
[Audience de règlement](#)
- **Christopher Rutledge :**
[Acceptation du règlement](#)
- **Michael Ballanger :**
[Comparution en vue de la fixation d'une date d'audience](#)
- **Andrew Paul Rudensky :**
[Comparution en vue de la fixation d'une date d'audience](#)

RESSOURCES À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Des questions ou des plaintes?
Il suffit d'appeler au numéro sans frais
1 877 442-4322.

- [Brochures de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs](#)
- [Déposer une plainte : un guide de l'OCRCVM](#)
- Liste des [sociétés](#) et des [marchés](#) réglementés par l'OCRCVM

Restez branché et abonnez-vous à notre service **ePublications** pour obtenir des alertes personnalisées concernant de nouveaux avis, communiqués, discours et politiques qui vous parviendront directement dans votre boîte de courriels.

Nouvelles hebdomadaires de l'OCRCVM

Formation continue (FC) : N'oubliez pas que le cycle de FC actuel prend fin le 31 décembre 2017. Nous vous invitons à consulter le [catalogue des webémissions](#) de l'OCRCVM.

Avis sur les règles : Exigences de formation continue s'appliquant aux personnes autorisées



Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé la Règle 2650 de l'OCRCVM — Exigences de formation continue s'appliquant aux personnes autorisées (les Règles sur la FC).

À compter du 1^{er} janvier 2018, la durée du cycle de FC passera de trois à deux ans.

L'OCRCVM a ajouté deux règles transitoires :

- Les participants qui n'auront pas satisfait à toutes les exigences de FC pour le cycle s'échelonnant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 seront assujettis aux pénalités actuelles seulement, et ceux qui n'auront pas rempli toutes les exigences au plus tard le 20 juin 2018 seront automatiquement suspendus.
- Les participants peuvent reporter 20 heures d'un cours de perfectionnement professionnel du cycle de FC actuel (se terminant le 31 décembre 2017) au cycle suivant (commençant le 1^{er} janvier 2018).

[Pour en savoir plus...](#)

Nouvelle webémission : Les priorités réglementaires de l'OCRCVM

À la conférence sur la conformité de l'OCRCVM qui a eu lieu en septembre 2017 à Toronto, l'équipe de la haute direction de l'OCRCVM a discuté des priorités de l'organisme en matière de réglementation. Cette webémission est un enregistrement de cette discussion et constitue un examen intéressant et spontané des questions essentielles sur lesquelles se penchent la Mise en application, la Réglementation des marchés, la Réglementation des membres et l'Inscription. [Pour en savoir plus...](#)



Avis relatif aux sociétés : L'OCRCVM souhaite la bienvenue à [SP Wealth LP](#) à titre de nouveau membre (en date du 30 novembre 2017).



Suivez l'OCRCVM sur les réseaux sociaux.

**Renseignez-vous
sur votre conseiller**

VÉRIFIEZ quels services votre conseiller est autorisé à fournir selon son inscription auprès de l'OCRCVM.

Formation, antécédents disciplinaires et plus encore.

**Essayez l'Info-conseiller
de l'OCRCVM dès
aujourd'hui.**

